Image not found or type unknown

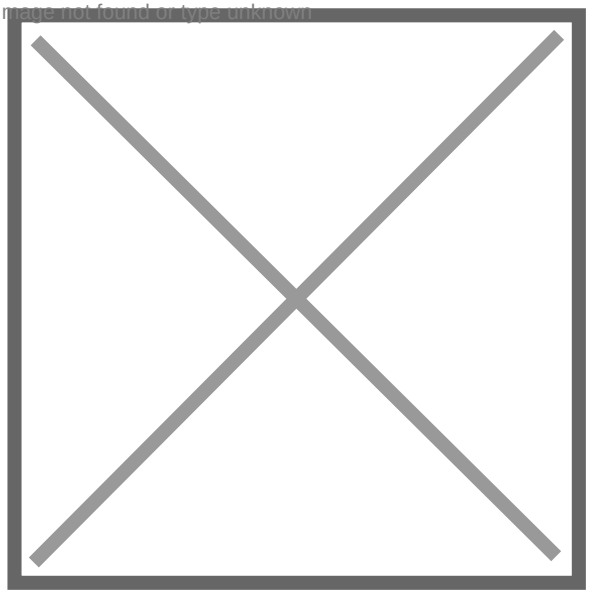

Restitution incomplète de la caution

Par **FEAT**, le **13/01/2009** à **16:32**

Bonjour,
suite à notre déménagement le 01 décembre 2008, l'Agence Immobilière qui gérait notre location, a spécifié qu'il y avait de la mousse dans la descente du garage, garage d'ailleurs inutilisable du fait de sa descente abrupte. Lors de la restitution du dépot de garantie, j'ai eu la mauvaise surprise de voir un déduction de 400 euros. Après avoir réclamé la facture je me suis rendu compte qu'ils en avait profité pour faire également nettoyer toutes les parties bétons entourant la maison! En ont ils le droit dès lors que cela n'était pas spécifié dans l'état des lieux de sortie (mis à part mousse dans la descente du garage); ne devaient ils pas faire un premier état des lieux une quinzaine de jours avant le jour J, pour nous permettre de prendre nos dispositions et éviter une telle facture?
Merci de votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés